

Numéro	DL200625-CLM01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes – Culture	
Objet	Dispositif « Bulles d'art »	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Etaient excusés :

- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	3 juillet 2020
Date de publication délibération :	16 juillet 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	16 juillet 2020

XXVIII. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT

2. DISPOSITIF « BULLES D'ART »

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaite, après plusieurs mois de fermeture de la Maison d'Enseignement et de Pratique Artistiques la « Vill'A » en raison de la crise sanitaire, proposer des ateliers artistiques estivaux aux Illkirchois.

Ce dispositif, dénommé "Bulles d'art", se déroulera du 13 au 31 juillet 2020. Il comportera 66 ateliers de 3 heures chacun à destination des enfants, adolescents et adultes (groupes de 12 maximum) autour des activités suivantes : vidéo, théâtre, aquarelle, dessin-peinture, arts plastiques, danse hip hop.

La Ville prendra en charge le coût net de ce dispositif comprenant le coût global du dispositif TTC, duquel sera déduit le montant des recettes TTC encaissées par la SPL pour ce dispositif.

- **Les tarifs sont les suivants :**

Semaine du 13 au 17 juillet :

- Enfants et Adolescents : Illkirch 32 € - Hors commune 56 €
- Adultes : Illkirch 30 € - Hors commune 50 €

Semaine du 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet :

- Enfants et Adolescents : Illkirch 40 € - Hors commune 70 €
- Adultes : Illkirch 30 € - Hors commune 50 €

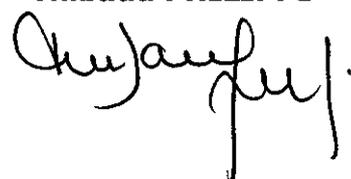
Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver le dispositif tel que détaillé ci-avant ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.**

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 35 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**



Numéro DL200625-CLM01	
Matière 8.9. Domaines de compétences par thèmes - Culture	2/4

CONTRAT ENTRE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN ET LA SPL L'ILLIADE POUR LA MISE EN OEUVRE DES ATELIERS ARTISTIQUES D'ÉTÉ 2020

Entre la **Ville d'Illkirch-Graffenstaden**, actionnaire majoritaire de la SPL L'Illiade, sise 181 route de Lyon à Illkirch-Graffenstaden, représentée par son Maire, habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, ci-après désignée par « la Ville »,

Et la **Société Publique Locale L'Illiade**, située 11 allée François Mitterrand, représentée par son Directeur Jérôme POTIÉS, ci-après désignée par « la SPL »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1: Objet

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaite, après plusieurs mois de fermeture de la Maison d'Enseignement et de Pratique Artistiques la Vill'A en raison de la crise sanitaire, proposer des ateliers artistiques estivaux aux Illkirchois.

Ce dispositif, dénommé "Bulles d'art", se déroulera du 13 au 31 juillet 2020.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de l'article L1531-1, ainsi qu'à l'article L2511-1 du Code de la Commande Publique, il est proposé de confier cette mission à la société publique locale L'Illiade.

Article 2 : Déroulement et durée

Le dispositif "Bulles d'art" comportera 66 ateliers de 3 heures chacun réparti comme suit :

- 4 ateliers pour les enfants de 3 à 5 ans en théâtre ;
- 6 ateliers pour les adultes (2 ateliers chaque vendredi) en aquarelle et dessin-peinture ;
- 28 ateliers pour les enfants de 8 à 12 ans en cirque, théâtre, arts plastiques, danse hip hop ;
- 28 ateliers pour les adolescents de 13 à 15 ans en vidéo, théâtre, arts plastiques, danse hip hop.

La programmation sera différente chaque semaine conformément au planning de programmation annexé au présent contrat.

Des groupes de 10 à 12 enfants maximum seront constitués, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Le nombre minimum de participants requis par atelier est de 3. En deçà, l'atelier est annulé. Cette décision d'annulation sera prise au plus tard le vendredi qui précède le démarrage du stage. La compagnie intervenante percevra néanmoins 1/3 de la prestation initiale à titre de dédommagement.

Numéro	DL200625-CLM01	3/4
Matière	8.9. Domaines de compétences par thèmes - Culture	

Article 3 : Obligations de la Ville

La Ville prend en charge le coût global de ce dispositif. Ce coût inclut les prestations de service, la prestation de nettoyage, la communication et le personnel d'accueil et de gestion.

En cas d'annulation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou du fait de la Ville, celle-ci s'engage à prendre en charge la prestation annulée.

Article 4 : Obligations de la SPL

La SPL s'engage à :

- établir l'ensemble des contrats de prestation avec les différents intervenants artistiques ;
- organiser les inscriptions ;
- refacturer à la Ville début septembre le coût net du dispositif.

En cas d'annulation du fait de la SPL, celle-ci s'engage à prendre en charge la prestation annulée.

Article 5 : Dispositions financières

La refacturation à la Ville d'Illkirch-Graffenstaden s'effectuera sur la base d'un état récapitulatif établi par la SPL comprenant le coût global du dispositif TTC duquel aura été déduit le montant des recettes TTC encaissées par la SPL pour ce dispositif.

Cet état de refacturation sera accompagné des factures prestataires certifiées acquittées (ateliers et nettoyage) ainsi que du grand livre des recettes.

- **Les tarifs suivants seront appliqués (en € TTC) :**

Semaine du 13 au 17 juillet :

- Enfants et Adolescents : Illkirch 32 € - Hors commune 56 €
- Adultes : Illkirch 30 € - Hors commune 50 €

Semaine du 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet :

- Enfants et Adolescents : Illkirch 40 € - Hors commune 70 €
- Adultes : Illkirch 30 € - Hors commune 50 €

Les recettes TTC de ce dispositif seront déduites de l'ensemble des coûts TTC facturés à la Ville.

- **Le coût maximal de la prestation fournie par la SPL à la Ville est le suivant :**

COÛT DU DISPOSITIF BULLES D'ART (en € HT)		
Communication	500,00 €	
Coût des ateliers	9 900,00 €	tarif horaire: 50 €HT
Encadrement - gestion - accueil	1 554,00 €	tarif horaire: 37 €HT (3 heures par jour)
Prestation de nettoyage	1 400,00 €	forfait 100 €HT * 14 jours
COÛT TOTAL HT	13 354,00 €	

Il est à noter qu'aucune TVA ne sera appliquée en sus du coût net refacturés à la Ville et détaillés précédemment (dépenses TTC – recettes TTC = Coût TTC facturé à la VILLE)

Article 6 : Révision et résiliation du contrat

Le présent contrat peut être révisé sous réserve d'accord des deux parties. Chaque partie peut solliciter, par courrier recommandé avec avis de réception adressé à l'autre partie, la résiliation du présent contrat. Celle-ci ne prendra effet, le cas échéant, qu'à l'issue de la semaine engagée.

Fait à Illkirch-Graffenstaden,
le 10 juillet 2020

Pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden
Le Maire

Pour la SPL L'Illiadé
Le Directeur

Jérôme POTIÉS

BULLES D'ART

Programmation Eté 2020
matin 9h30 / 12h30 - après midi 14h30 / 17h30

	semaine 1 du 13 au 17 juillet				semaine 2 du 20 au 24 juillet				semaine 3 du 27 au 31 juillet			
	enfants 5/7	enfants 8/12ans	13/15 ans	adultes	enfants 5/7	enfants 8/12ans	13/15 ans	adultes	enfants 5/7	enfants 8/12ans	13/15 ans	adultes
Lundi matin 9h30 - 12h30	Théâtre 5/7 ans	hip hop				théâtre				cirque		
		art pla				Hip hop				théâtre		
Lundi après midi 14h30 - 17h30			cirque				hip hop				hip hop	
			Théâtre				video				art pla	
Mardi matin 9h30 - 12h30	mardi 14 juillet férié					théâtre				cirque		
						Hip hop				théâtre		
Mardi après midi 14h30 - 17h30							hip hop				hip hop	
							video				art pla	
mercredi matin 9h30 - 12h30	Théâtre 5/7 ans	hip hop				théâtre				cirque		
		art pla				Hip hop				théâtre		
mercredi après midi 14h30 - 17h30			cirque				hip hop				hip hop	
			Théâtre				video				art pla	
Jeudi matin 9h30 - 12h30	Théâtre 5/7 ans	hip hop				théâtre	video			cirque		
		art pla				Hip hop				théâtre		
Jeudi après midi 14h30 - 17h30			cirque				hip hop				hip hop	
			Théâtre								art pla	
Vendredi matin 9h30 - 12h30	Théâtre 5/7 ans	hip hop		aquarelle		théâtre		aquarelle		cirque		aquarelle
		art pla				Hip hop				théâtre		
Vendredi après midi 14h30 - 17h30			cirque	aquarelle			hip hop	aquarelle			hip hop	aquarelle
			Théâtre				video				art pla	